

Les risques professionnels dans les Hauts-de-France



Etude statistique
Peintres du bâtiment



2019



RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Hauts-de-France

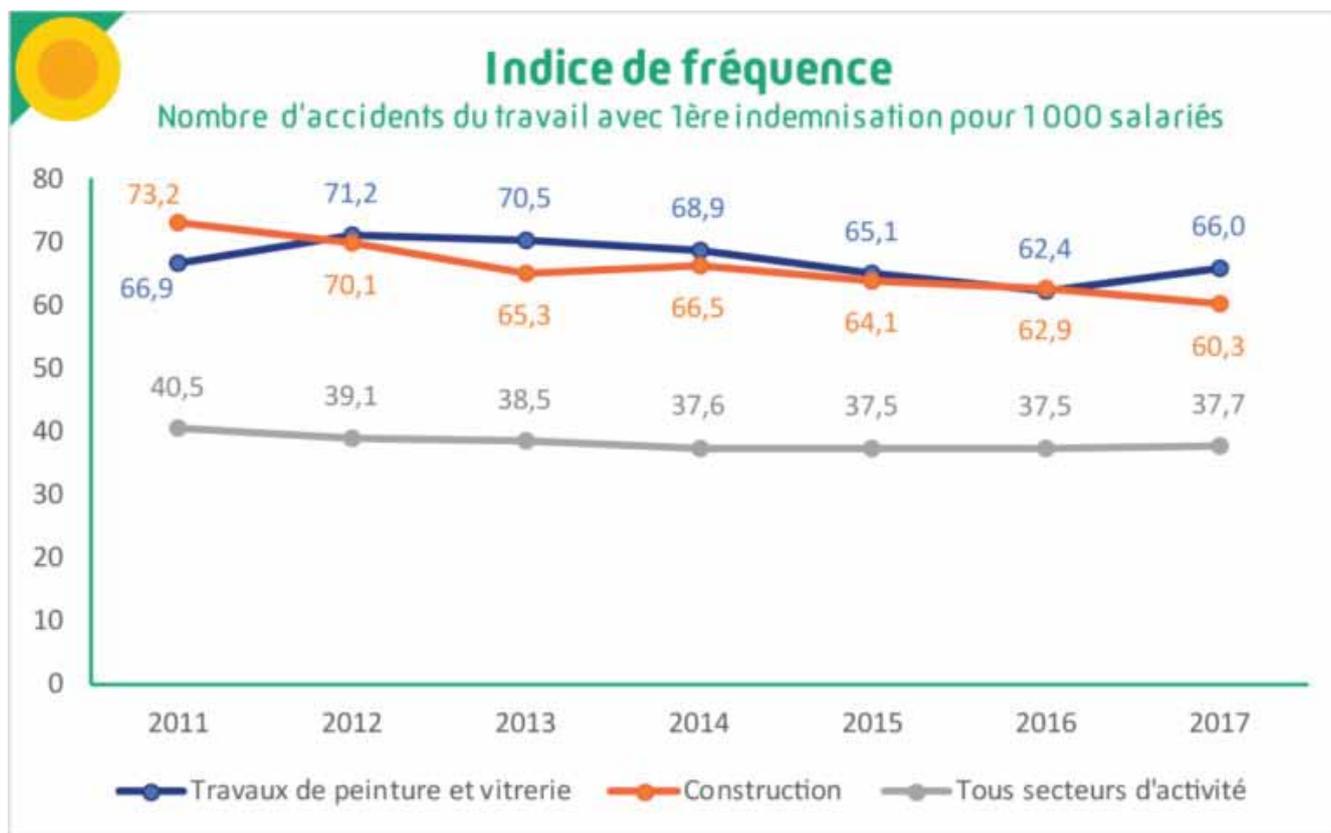
Focus sur un métier qui cumule risques physiques et chimiques

La Carsat Hauts-de-France produit des études statistiques dont le but est de mettre en relation des données enregistrées par les déclarations d'Accidents de travail et de Maladies Professionnelles et les différents secteurs d'activité et métiers des entreprises des Hauts-de-France. L'objectif est à la fois de pouvoir prioriser ses actions sur l'ensemble du territoire, mais également de permettre aux secteurs ou métiers concernés d'avoir une vision au plus juste de la sinistralité afin d'aider à bouger les lignes. Focus sur les peintres du bâtiment.

Les peintres du bâtiment s'avèrent sur-exposés aux risques professionnels. Le niveau de risque physique y demeure aussi important que pour les autres salariés du secteur de la construction. Les peintres du bâtiment sont autant concernés par les accidents du travail que par les maladies professionnelles. Nombre de celles-ci sont des troubles musculo-squelettiques. Mais les composants des peintures exposent les peintres du bâtiment aux produits chimiques qui engendrent des pathologies reconnues en maladie professionnelle.

Un risque d'accidents du travail qui reste important...

Le secteur des travaux de peinture et vitrerie regroupe en 2017 près de 5 600 salariés du régime général pour la région Hauts-de-France. La même année, ceux-ci sont victimes de 369 accidents du travail qui ont donné lieu à une première indemnisation (arrêt de travail et/ou versement d'une rente), soit 66 accidents pour 1 000 salariés. Dans le secteur, le risque d'accidents du travail est proche de la construction dans son ensemble, avec des cas 1,7 fois plus fréquents qu'en moyenne. Le niveau de risque est assez stable dans les travaux de peinture et vitrerie alors qu'il a plutôt tendance à diminuer dans la construction ainsi que pour l'ensemble des secteurs d'activité.

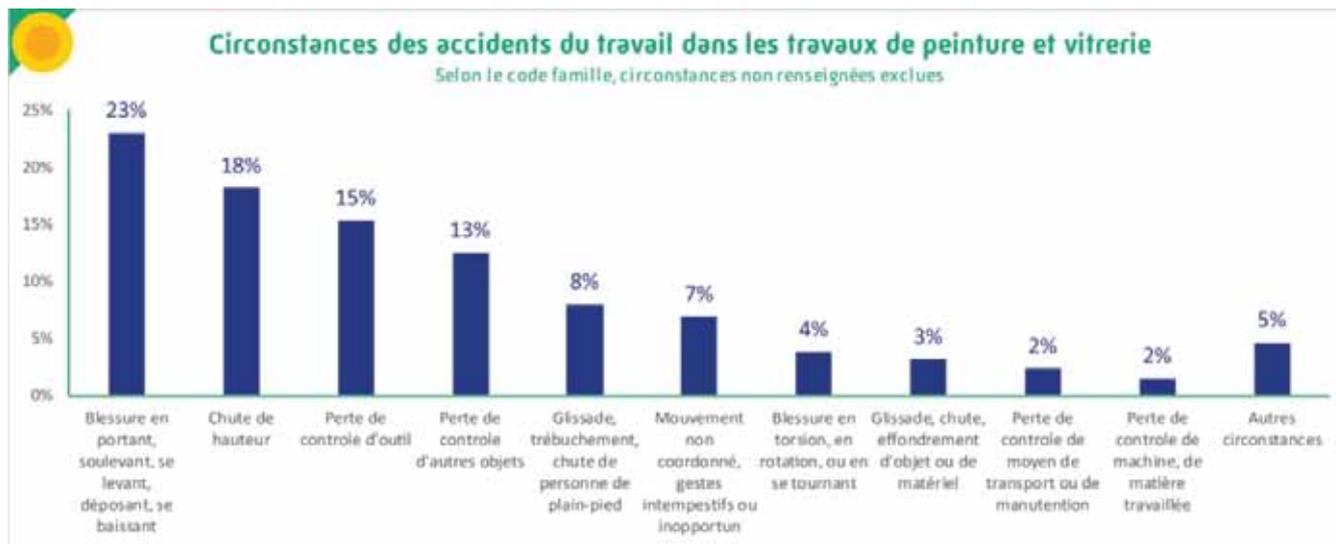


Source : Carsat Nord-Picardie.

... avec des chutes de hauteur plus fréquentes qu'en moyenne.

Comme pour l'ensemble des accidents du travail, les blessures en portant, soulevant, se levant, déposant, se baissant sont les premières circonstances avec 23 % des cas d'accidents. Les autres circonstances diffèrent par rapport à ce qui est constaté en moyenne, et notamment les chutes de hauteur qui sont plus fréquentes (18 % contre 13 % tous secteurs d'activité confondus). Les pertes de contrôle d'outils sont la troisième circonstance d'accidents ; elles sont le plus souvent liées à la manipulation des couteaux. Les pertes de contrôle d'objets sont la quatrième circonstance d'accidents

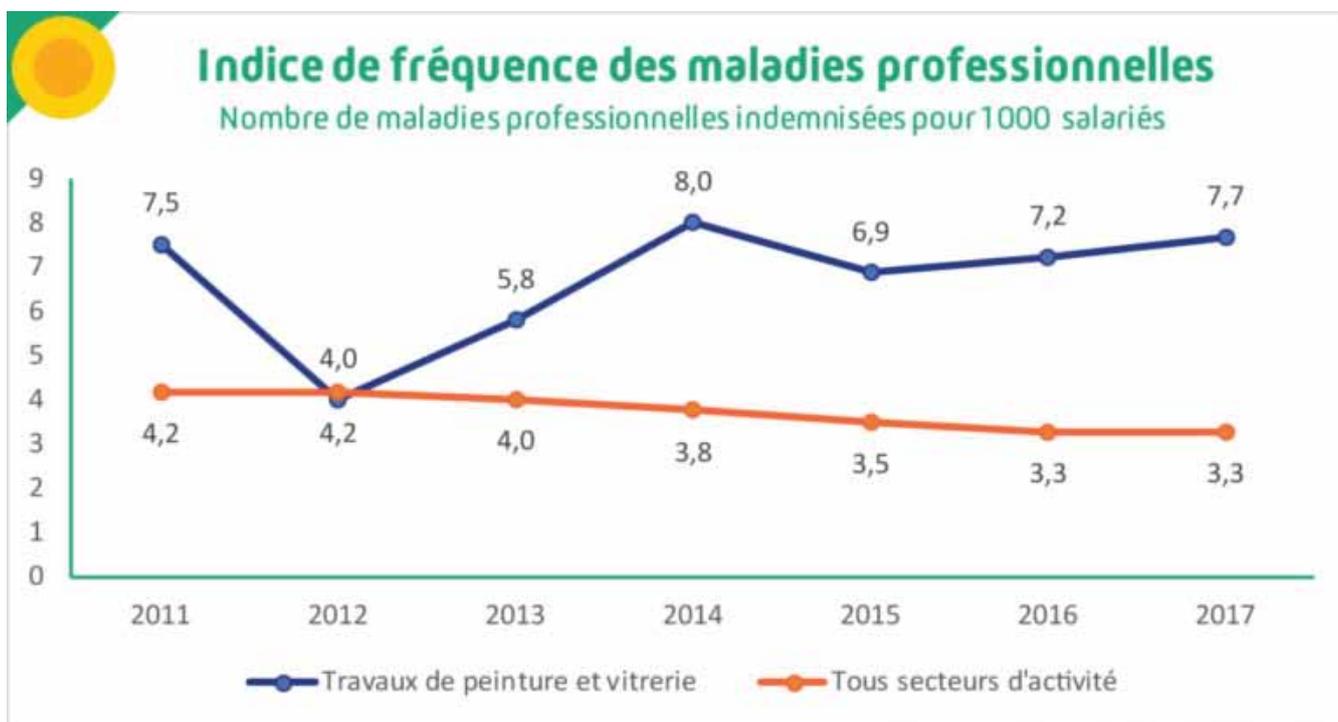
; elles surviennent notamment lors de la manipulation de charges.



Source : Carsat Nord-Picardie, données cumulées 2011-2017.

Des maladies professionnelles très présentes...

En 2017, 43 maladies professionnelles ont été indemnisées pour les salariés du secteur des travaux de peinture et vitrerie en Hauts-de-France. Rapporté à l'effectif du secteur, cela équivaut à 7,7 maladies pour 1 000 salariés. Les cas y sont ainsi 2,3 fois plus fréquents que la moyenne constatée pour l'ensemble des secteurs d'activité. La fréquence des pathologies professionnelles est assez stable les années récentes.



Source : Carsat Nord-Picardie.

... avec une majorité de troubles musculo-squelettiques...

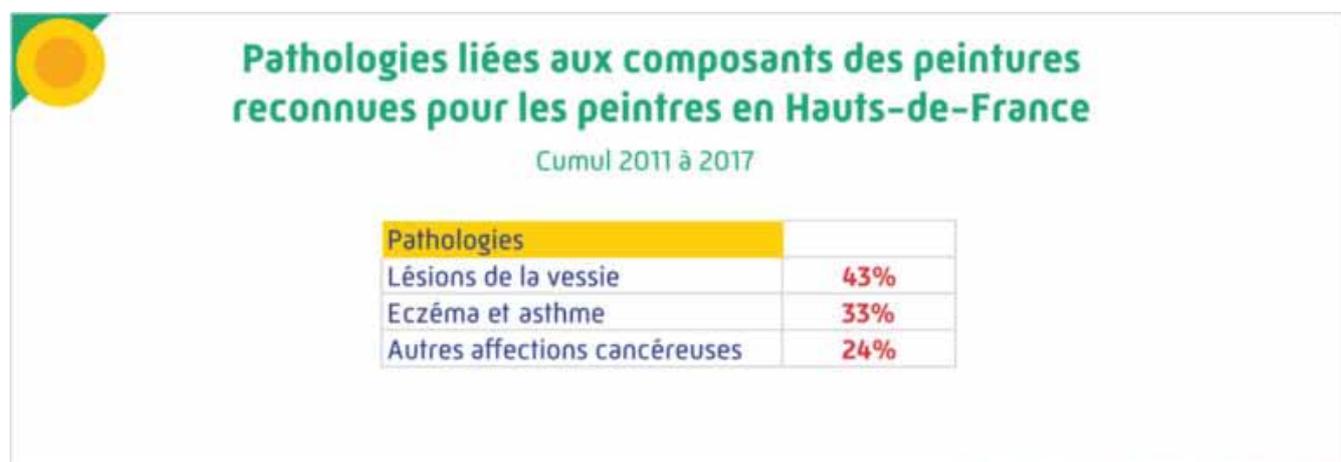
Une très forte majorité des maladies professionnelles du secteur des travaux de peinture et vitrerie sont des troubles musculo-squelettiques, avec plus de 9 cas sur 10. Les pathologies liées à l'amiante sont très présentes puisqu'elles regroupent 5 % des cas indemnisés. Parmi les autres pathologies indemnisées en région Hauts-de-France, on recense quelques cas de maladies liées aux composants des peintures, notamment des lésions eczématiformes.



Source : Carsat Nord-Picardie.

... et des cas de maladies liées aux composants des peintures...

En élargissant aux peintres en bâtiment qui ne sont pas forcément identifiés comme travaillant dans le secteur des travaux de peinture et vitrerie, on recense davantage de pathologies liées aux composants des peintures, soit un total de 21 cas de 2011 à 2017 en région Hauts-de-France. Parmi ces pathologies, près de la moitié sont des lésions de la vessie dues aux amines aromatiques. Viennent ensuite les cas d'eczéma professionnel notamment dus aux résines époxydiques.

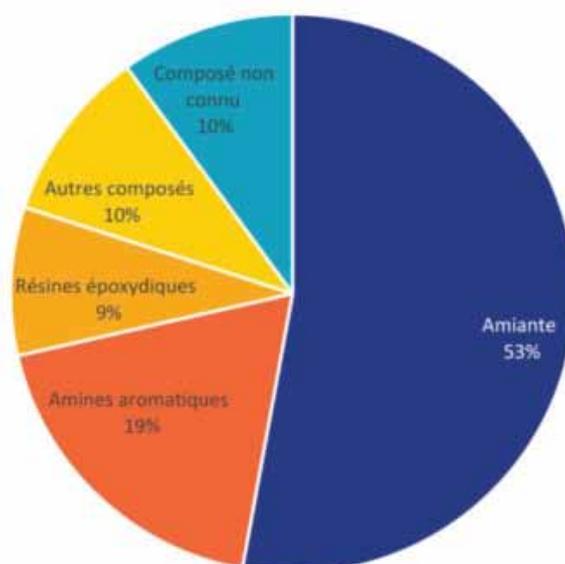


Source : Carsat Nord-Picardie.

Les données nationales permettent d'observer le fait que d'autres pathologies liées aux composants des peintures sont indemnisées en maladies professionnelles. Sur deux années (2016-2017), environ 30 pathologies liées aux peintures sont indemnisées en France pour le secteur des travaux de peinture et vitrerie. Les composés en cause sont principalement les amines aromatiques et les résines époxydiques, ainsi que le plomb et les isocyanates organiques.

Composés en cause dans les maladies professionnelles, hors TMS et surdités

Code Naf 4334Z Travaux de peinture et vitrerie - Données nationales 2016-2017



Source : Cnamts, traitements Carsat Nord-Picardie.

... reconnus aussi par le comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP).

Sur la période 2010-2018, 161 pathologies ne remplissant pas les conditions de reconnaissance décrites dans les tableaux de maladies professionnelles ont été reconnues pour des peintres, quel que soit le secteur d'activité. Parmi celles-ci, 22 cas sont liés aux composants des peintures. Les demandes de reconnaissance de pathologies dues aux peintures formulées par des peintres reçoivent un avis favorable dans 31 % des cas. Les affections de la vessie y sont les pathologies les plus fréquentes, notamment les cancers de vessie.

Principales pathologies reconnues par le CRRMP pour les peintres en Hauts-de-France

Cumul 2010 à 2018

Pathologies	Pourcentage
Troubles musculo-squelettiques	67%
Amiante	9%
Affections de la vessie	8%
Autres affections liées à la peinture	6%
Surdités	5%

Source : Carsat Nord-Picardie d'après les données du CRRMP.

Des expositions professionnelles aux agents chimiques

Selon les résultats de l'enquête Sumer 2010⁽¹⁾, des agents chimiques présents dans les peintures exposent des salariés du secteur de la construction. Il s'agit notamment des agents d'exposition suivants :

- Nanomatériaux
- Résines époxydiques
- Ethers de glycol dérivés de l'éthylène glycol
- Toluène
- White spirit, Solvant naphta
- Chlorure de méthylène

Par exemple, 2,1 % des salariés de la construction, soit 31 600 salariés en France, sont exposés aux **éthers de glycol** (1,5 % de salariés exposés tous secteurs confondus). Les ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment sont particulièrement concernés avec une exposition de 6,6 % d'entre eux. Quel que soit le secteur d'activité, aucune protection collective n'est utilisée dans 34,9 % des cas ni aucune protection individuelle dans 32,4 % des cas.

Autre exemple, 4,4 % des salariés de la construction, soit 27 100 salariés en France, sont exposés aux **résines époxydiques** (1 % des salariés exposés tous secteurs confondus). Les ouvriers qualifiés et les ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment sont particulièrement exposés (respectivement 4,4 % et 11,4 %). Quel que soit le secteur d'activité, aucune protection collective n'est utilisée dans 32,7 % des cas ni aucune protection individuelle dans 26,6 % des cas.

Dernier exemple, 10,6 % des salariés de la construction, soit 160 800 salariés en France, sont exposés au **white spirit et solvant naphta** (3 % des salariés exposés tous secteurs confondus). Les ouvriers qualifiés et les ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment sont particulièrement exposés (respectivement 24 % et 34,9 %). Quel que soit le secteur d'activité, aucune protection collective n'est utilisée dans 41,6 % des cas ni aucune protection individuelle dans 41,3 % des cas.

Quel que soit l'agent chimique d'exposition, quand une mesure de protection collective est mise en place il s'agit le plus souvent d'aération des locaux. Les mesures de protection individuelle les plus utilisées sont les protections cutanées.

Quelle identification des peintres du bâtiment au sein des nomenclatures d'activité ?

Les peintres du bâtiment ne sont pas aisément identifiables au sein des statistiques. Ainsi les risques professionnels ici étudiés ont été réalisés pour :

- le secteur des travaux de peinture et vitrerie (code Naf 4334Z) pour les statistiques d'accidents du travail et de maladies professionnelles (salariés du régime général), avec ajout des professions de peintres en bâtiment et poseurs de papier peint (code CITP 7131) pour l'étude des pathologies.
- la dénomination « peintre » saisie dans les tableaux de suivi du CRRMP pour les maladies reconnues dans ce cadre.
- le secteur de la construction pour les données d'exposition professionnelle aux composants des peintures (données issues de l'enquête Sumer 2010).

Quelles actions de prévention des risques liés à l'activité de peinture à la Carsat Hauts-de-France ?

Le laboratoire de chimie-toxicologie est une unité technique de la Carsat Hauts-de-France qui regroupe des ingénieurs-conseils, contrôleurs de sécurité et techniciens de laboratoire spécialisés dans le domaine des risques chimiques et biologiques. Il fait partie d'un réseau de 8 laboratoires de chimie de l'Assurance Maladie – Risques professionnels travaillant en étroite collaboration avec l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS). Les préventeurs qui composent cette unité accompagnent les entreprises dans la mise en œuvre de solutions de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

Parmi nos missions :

- Repérer et identifier le risque chimique et biologique.
- Evaluer ce risque en entreprise.
- Effectuer et analyser des prélèvements d'atmosphère aux postes de travail.
- Répondre aux demandes de renseignements en rapport avec les dangers, la toxicité, la réglementation... des produits chimiques.
- Sensibiliser et former au risque chimique et biologique.

Une action de sensibilisation à l'échelle régionale est en train de se mettre en place concernant les risques liés à l'utilisation des peintures. Ainsi un guide d'information sur les situations de travail à risque et sur la prévention a été élaboré. A destination à la fois des peintres, apprentis, enseignants voire même utilisateurs occasionnels de peinture, il permet notamment d'apprendre à lire les pictogrammes de danger et adapter la protection en fonction de la nature du produit.

Ce guide, à retrouver très prochainement dans nos pages, est déjà très attendu par les fournisseurs et la profession.

Pour toutes questions relatives sur ce sujet, vous pouvez nous contacter à l'adresse :

lillerisquechimique@carsat-nordpicardie.fr

[1] L'enquête Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (Sumer) 2010 a été réalisée par la Dares et la Direction générale du travail (DGT) – Inspection médicale du travail.

Etude thématique créée par la Carsat Hauts-de-France

2019



RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Hauts-de-France